



Genève, le 24 août 2005

Le Conseil d'Etat

12865-2005

Monsieur Marc-Etienne Burdet
Rue du Canal 14
1400 Yverdon-les-Bains

Concerne : Votre dénonciation à l'encontre de Maître Pierre Mottu, notaire

Monsieur,

Nous vous informons que, lors de sa séance de ce jour, notre Conseil, se fondant sur le préavis de la Commission de surveillance des notaires, a classé votre dénonciation du 28 janvier 2005 à l'encontre de Maître Pierre Mottu, notaire.

Nous avons considéré, sur la base des pièces versées au dossier, que vos griefs à l'encontre de cet officier public étaient dénués de tout fondement.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :

Robert Hensler

La présidente :

Martine Brunshawig Graf